

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS NOVATEURS

Soumission écrite pour les consultations prébudgétaires
en vue du budget 2026-2027 du Nouveau-Brunswick

FÉVRIER 2026



RECOMMANDATION 1

COLLABORER AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR ABORDER DE MANIÈRE PROACTIVE LA NOUVELLE MÉTHODE AMÉRICAINE EN MATIÈRE DE FIXATION DES PRIX DES MÉDICAMENTS

RECOMMANDATION 2

ÉLABORER UN CADRE D'ACCÈS ACCÉLÉRÉ NÉO-BRUNSWICKOIS POUR LES MÉDICAMENTS NOVATEURS

RECOMMANDATION 3

S'ABSTENIR DE CONCLURE UN ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS, SAUF S'IL VISE LES PERSONNES NON ASSURÉES OU SOUS-ASSURÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



INTRODUCTION

Un paysage politique mondial de plus en plus complexe façonne le système de santé canadien. Les patients au pays se retrouvent ainsi confrontés à des risques croissants de retard dans l'accès aux innovations en santé¹ qui permettent de sauver et d'améliorer des vies.

Les médicaments novateurs jouent un rôle essentiel pour maintenir la population en bonne santé et alléger la pression sur les systèmes de santé. Une étude réalisée en 2025 par Frank Lichtenberg à l'Université Columbia démontre que les investissements historiques dans les médicaments novateurs ont réduit les séjours à l'hôpital au Canada de 55 % en 2022, permettant d'économiser près de 80 milliards de dollars en frais hospitaliers.

Toutefois, en dépit des énormes économies réalisées, les Canadiens ne bénéficient toujours pas d'un accès assez rapide aux médicaments dont ils ont besoin, et dans certains cas, ils n'ont pas du tout accès aux traitements nouveaux d'importance. Seulement 18 % des nouveaux médicaments actuellement lancés dans le monde sont accessibles par l'entremise des régimes publics d'assurance médicaments du Canada, alors que la moyenne de l'OCDE est de 28 %². Les Canadiens attendent également en moyenne deux ans pour avoir accès à de nouveaux médicaments par l'intermédiaire des régimes publics d'assurance médicaments, après l'approbation de Santé Canada³, avec des inégalités entre les provinces et les territoires.

Médicaments novateurs Canada (MNC) représente les compagnies pharmaceutiques novatrices du pays. Ensemble, nous travaillons à l'amélioration de la santé de la population par la découverte, le développement et la distribution de médicaments et vaccins novateurs. L'industrie pharmaceutique novatrice soutient plus de 110 000 emplois de grande valeur, investit 3,2 milliards de dollars en recherche et développement et contribue à l'économie canadienne à hauteur 18,4 milliards de dollars chaque année⁴. Le Canada est également l'un des pays du G7 qui compte le plus grand nombre d'essais cliniques par habitant. Plus de 3100 essais sont en cours⁵ et 60 à 75 % d'entre eux sont parrainés par notre industrie. Au Nouveau-Brunswick, plus particulièrement, l'industrie soutient près de 400 emplois de grande valeur, contribue à l'économie à hauteur de 50 millions de dollars chaque année et réalise 118 essais cliniques⁶.

A La nouvelle méthode de fixation des prix des médicaments aux États-Unis, connue sous le nom de la politique de la nation la plus favorisée (NPF), menace l'accès aux nouveaux médicaments et les investissements dans la recherche et le développement au Canada. Cette méthode exige que les fabricants fixent le prix de leurs médicaments aux États-Unis en fonction des prix plus bas dans un groupe de pays de référence, dont le Canada fait partie. Compte tenu de la volonté du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'accueillir un nombre accru d'essais cliniques, MNC l'implore de passer à l'action.

De nombreux pays pairs s'empressent de prendre des mesures stratégiques. Le Royaume-Uni⁷ a déjà conclu un accord bilatéral avec les États-Unis en matière de

¹ Dans ce contexte, l'innovation en soins de santé fait référence à des traitements novateurs basés sur les meilleures sciences et technologies disponibles, à des parcours de soins continus, y compris de meilleurs services de dépistage et de diagnostic, et à l'utilisation accrue de données concrètes et de données sur la santé pour améliorer la prise de décision en matière de soins de santé à l'échelle de l'individu, du système et de la population.

² PhRMA (2023), Global Access to New Medicines Report.

³ Conference Board of Canada (2024), Access and Time to Patient: Prescription Drugs in Canada.

⁴ Statistique Canada (2023), Le secteur pharmaceutique canadien de la recherche et développement, 2020.

⁵ Base de données sur les essais cliniques de GlobalData (janvier 2025).

⁶ Statistique Canada, totalisations personnalisées, Division des comptes des industries, années de référence 2018 à 2022; et totalisations personnalisées, Recherche et développement dans l'industrie canadienne, années de référence 2018 à 2022.

⁷ Ministère de la Science, de l'Innovation et de la Technologie, ministère de la Santé et de la Protection sociale, ministère des Affaires et du Commerce et Institut national pour l'excellence en matière de santé et de soins du gouvernement du Royaume-Uni (1^{er} décembre 2025), communiqué de presse Landmark UK-US pharmaceuticals deal to safeguard medicines access and drive vital investment for UK patients and businesses.

⁸ Ministère de la Santé du gouvernement de l'Irlande (20 janvier 2026), communiqué de presse Minister announces new Framework Agreements in principle with Irish Pharmaceutical Healthcare Association (IPHA) and Medicines for Ireland (MFI) on Supply and Pricing of Medicines.

fixation des prix des médicaments. En Irlande⁸, le gouvernement a signé un accord-cadre avec les organismes Irish Pharmaceutical Healthcare Association (IPHA) et Medicines for Ireland (MFI) sur l'établissement des prix des médicaments novateurs et leur approvisionnement. Sans mesures complémentaires de protection de l'accès, de l'investissement et de la compétitivité, le Canada, et par le fait même le Nouveau-Brunswick, risque de subir des conséquences négatives.

La collaboration entre l'industrie et les gouvernements est essentielle à l'élaboration de cadres politiques et d'approches réglementaires qui contribuent à faire du Canada une destination attrayante pour les futurs investissements dans la recherche et le développement et les sciences de la vie. Les scientifiques et les cliniciens au pays bénéficient d'un accès aux avancées scientifiques de pointe, et les patients profitent d'un accès anticipé aux médicaments novateurs grâce aux essais cliniques. Ces deux faits sont des facteurs clés dans le recrutement et le maintien en poste des médecins, ce qui est essentiel à la préservation d'un écosystème de soins de santé concurrentiel et résilient.

MNC a préparé la présente soumission en vue du budget 2026-2027 du Nouveau-Brunswick. L'objectif est de définir une voie à suivre qui donne la priorité aux patients de la province, qui améliore l'accès aux médicaments et vaccins sauvant des vies, et qui contribue également à la robustesse et à la résilience de l'économie. Cette voie s'aligne sur la priorité du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'améliorer l'accès aux soins de santé pour tous les résidents. MNC se réjouit à l'idée de pouvoir tenir des discussions constructives avec les autorités gouvernementales de la province dans le but de trouver des solutions qui profiteront à tous les patients néo-brunswickois.



RECOMMANDATION 1

COLLABORER AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR ABORDER DE MANIÈRE PROACTIVE LA NOUVELLE MÉTHODE AMÉRICAINE EN MATIÈRE DE FIXATION DES PRIX DES MÉDICAMENTS

En mai 2025, le gouvernement américain a publié un décret proposant une nouvelle méthode de fixation des prix des médicaments, connue sous le nom de politique de tarification de la nation la plus favorisée (NPF). Cette méthode prévoit que les prix des médicaments aux États-Unis soient établis en fonction des prix plus bas dans un groupe de pays de référence, dont le Canada fait partie. En réaction au décret, la surveillance des prix des produits pharmaceutiques s'est intensifiée à l'échelle internationale, ce qui engendre un climat d'incertitude entourant les lancements de nouveaux médicaments, les capacités d'innovation et les occasions d'investissement.

Les risques auxquels le Canada fait face découlent d'un fossé de longue date en matière d'investissements dans l'industrie pharmaceutique novatrice et de son inclusion particulière comme marché de référence dans les indices de prix des États-Unis. Par ailleurs, la nouvelle méthode ne touche pas seulement les mécanismes d'établissement des prix du gouvernement fédéral. Pour des provinces comme le Nouveau-Brunswick, la mise en place de la récente politique américaine en matière de prix des médicaments se veut un signal rappelant l'importance d'assurer un environnement d'investissement stable et prévisible afin de faire du Canada une destination fiable et concurrentielle pour les innovations. Cette prévisibilité est essentielle pour les entreprises qui doivent prendre des décisions à long terme sur les lieux d'investissement, de lancement et de croissance. La création d'une valeur partagée pour la population, les gouvernements et l'industrie réduit les risques pouvant entraver l'accès des patients, l'innovation et la compétitivité.

Un financement échelonné et pluriannuel du gouvernement fédéral touchant les médicaments novateurs et destiné aux provinces indiquerait clairement que le Canada s'engage à créer un marché favorable au lancement de médicaments et à l'investissement.

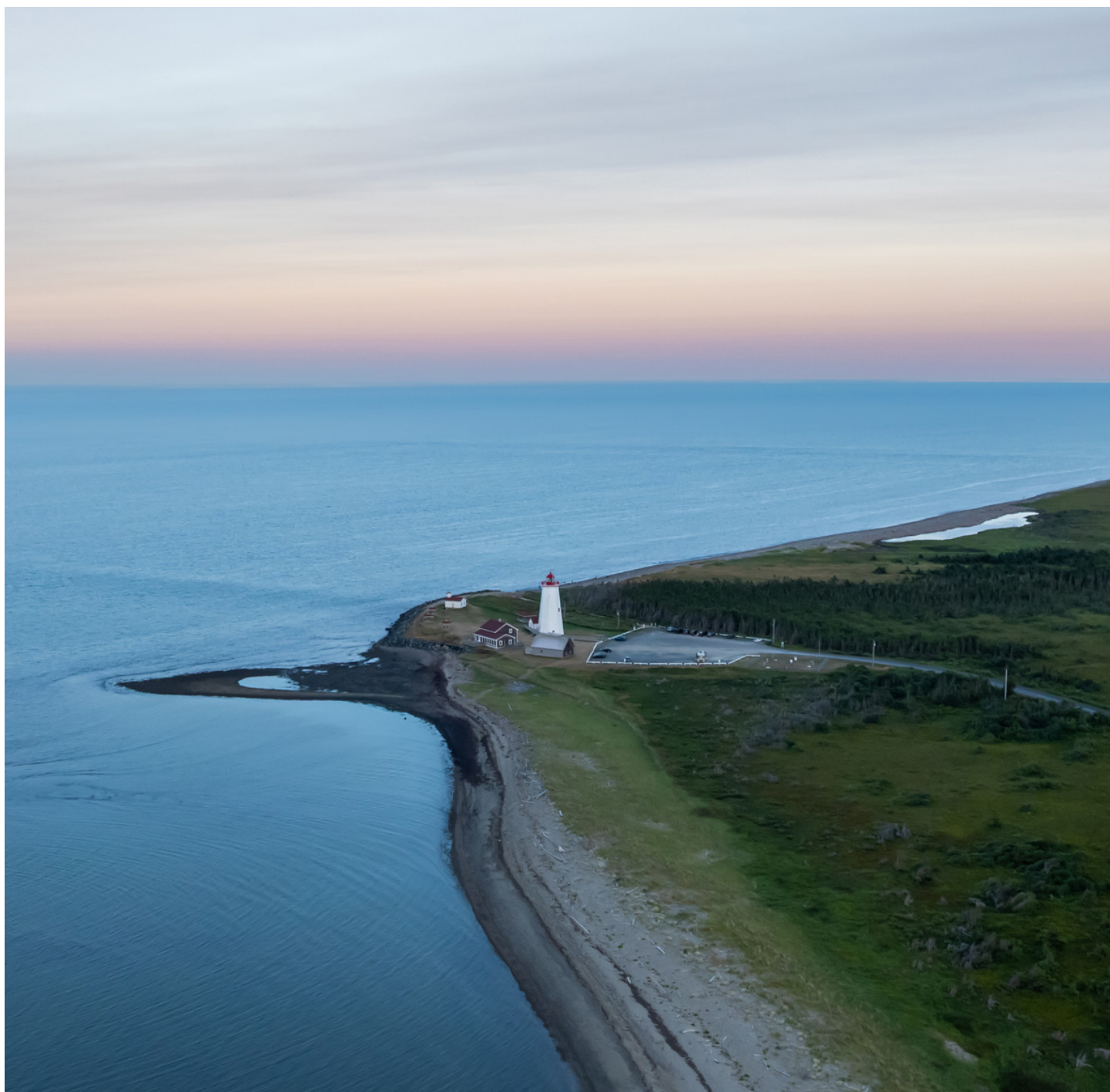
Ainsi, MNC présente les demandes suivantes au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

1.1 Collaborer avec les entités fédérales pour aborder de manière proactive la nouvelle méthode américaine en matière de fixation des prix des médicaments pour :

- assurer aux provinces l'obtention d'un financement prévisible et pluriannuel afin de soutenir les médicaments novateurs et la viabilité du système dans le budget fédéral de 2026;
- réviser les limitations du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) afin de mieux refléter les réalités du marché mondial;
- travailler avec l'Agence des médicaments du Canada (AMC) pour s'assurer que les évaluations coût-efficacité des médicaments, y

compris les rapports coût-efficacité différentiels, reflètent mieux les bénéfices pour les patients, mettent de l'avant la valeur de l'innovation et soutiennent le Canada en tant que marché attractif pour le lancement de nouveaux médicaments;

- solliciter d'autres instances, comme le Conseil de la fédération et des forums de discussions fédéraux-provinciaux-territoriaux, à propos des demandes précédentes.



RECOMMANDATION 2

ÉLABORER UN CADRE D'ACCÈS ACCÉLÉRÉ NÉO-BRUNSWICKOIS POUR LES MÉDICAMENTS NOVATEURS

Un traitement précoce peut donner lieu à de bien meilleurs résultats pour les patients et aider le système de santé du Nouveau-Brunswick à privilégier la fourniture de soins proactive plutôt que réactive, améliorant ainsi son efficacité globale. Pourtant, les patients canadiens attendent en moyenne deux ans après l'approbation réglementaire de Santé Canada pour accéder aux médicaments novateurs dans le cadre des régimes publics d'assurance médicaments. Au Nouveau-Brunswick, le délai d'attente est de 557 jours⁹.

S'il n'offre pas un accès plus rapide aux nouveaux médicaments, le Nouveau-Brunswick risque de prendre du retard dans l'obtention de résultats optimaux en matière de santé, dans l'amélioration de la santé de la population et dans la création d'un écosystème attrayant pour les investissements dans les sciences de la vie. En réduisant le temps que les médicaments mettent à atteindre les patients, le Nouveau-Brunswick peut renforcer sa compétitivité en tant que destination où investir dans la recherche et où lancer des essais cliniques.

MNC se réjouit de l'entente entre les premiers ministres du Canada visant à prendre des mesures concrètes pour accélérer les inscriptions des médicaments qui sauvent des vies aux listes provinciales, comme l'a annoncé le premier ministre Doug Ford lors de la conférence de presse du Conseil de la fédération du 24 décembre¹⁰. Les premiers ministres ont notamment demandé la collaboration de toutes les parties prenantes, y compris les fabricants de produits pharmaceutiques, afin d'améliorer l'accès des patients aux médicaments novateurs. Des initiatives comme le projet Orbis¹¹, auquel participe Santé Canada, représentent une étape essentielle pour combler les lacunes en matière d'accès qui peuvent survenir à la suite d'une recommandation de l'Agence des médicaments du Canada (AMC), contribuant ainsi à la mise en place d'un système de santé plus durable et plus facile à gérer.

En octobre 2025, l'Ontario a fait preuve de leadership en favorisant l'accès en temps opportun et l'innovation grâce à son Programme pilote FAST¹². La province est ainsi devenue un acteur incontournable pour influencer les approches d'investissement du fédéral dans le but d'assurer la prévisibilité des lancements et la viabilité du système à long terme. MNC demande instamment aux autres provinces, y compris le Nouveau-Brunswick, de suivre l'exemple de l'Ontario pour accélérer l'accès aux médicaments novateurs.

Ainsi, MNC présente les demandes suivantes au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

- 2.1** S'appuyer sur le modèle du Programme pilote FAST du gouvernement de l'Ontario afin d'élaborer et d'annoncer un cadre d'accès accéléré néo-brunswickois pour les médicaments novateurs d'ici la fin de 2026.
- 2.2** Collaborer avec l'industrie pour accroître le nombre d'essais cliniques dans la province.
- 2.3** S'engager à inscrire les produits dans les 30 jours suivant la fin des négociations avec l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) afin d'éviter les retards.

RECOMMANDATION 3

S'ABSTENIR DE CONCLURE UN ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS, SAUF S'IL VISE LES PERSONNES NON ASSURÉES OU SOUS-ASSURÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Tous les Canadiens devraient avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, quels que soient leur âge, leur revenu ou leur code postal. Les régimes privés d'assurance médicaments demeurent un élément essentiel du paysage de la santé au Canada. Au Nouveau-Brunswick, 499 400 personnes bénéficient d'un régime privé d'assurance médicaments qui donne accès à près de deux fois plus de médicaments, et ce, environ trois fois plus rapidement que les régimes publics¹³.

MNC ne soutient pas le modèle à payeur unique que prévoit la Loi sur l'assurance médicaments, car il réduirait les choix de traitement, ralentirait l'accès aux nouveaux médicaments et engendrerait d'importantes dépenses sans améliorer l'accès aux médicaments novateurs. Toutefois, si le gouvernement du Nouveau-Brunswick conclut, avec le gouvernement fédéral, un accord bilatéral sur l'assurance médicaments, MNC recommande l'adoption d'une stratégie durable et financièrement responsable axée sur le soutien ciblé des Néo-Brunswickois non assurés et sous-assurés. Une telle approche conserverait les forces des régimes privés et publics existants au Canada. Un marché prévisible et attrayant, notamment pour les payeurs privés, est essentiel pour garantir aux Néo-Brunswickois un accès rapide aux médicaments novateurs.

Ainsi, MNC présente les demandes suivantes au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

- 3.1 S'abstenir de conclure un accord avec le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre la proposition actuelle de régime d'assurance médicaments.**
- 3.2 Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick choisit de participer à des discussions bilatérales, axer le régime national d'assurance médicaments sur un soutien ciblé des personnes qui en ont le plus besoin (c.-à-d. les personnes non assurées et sous-assurées) plutôt que sur le remplacement des régimes privés d'assurance médicaments existants.**

⁹ Base de données des paramètres d'IQVIA Market Access, période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2025. Analyse de Médicaments novateurs Canada qui n'inclut pas les demandes soumises plusieurs fois à l'AMC, les soumissions non parrainées et les demandes d'avis, ni les produits ayant fait l'objet de négociations de l'APP ultérieures à la première négociation.

¹⁰ Médicaments novateurs Canada (16 décembre 2024), communiqué de presse Médicaments novateurs Canada se réjouit de l'entente conclue par les premiers ministres lors de la réunion du Conseil de la fédération de 2024 en vue d'accélérer l'accès à des médicaments qui sauvent des vies.

¹¹ Page relative au projet Orbis sur le site Web de Santé Canada.

¹² Page relative au Programme pilote FAST sur le site Web du gouvernement de l'Ontario.

¹³ Données de Statistique Canada, de l'Institut canadien d'information sur la santé, de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et du Conference Board du Canada.

CONCLUSION

MNC continue à travailler efficacement avec tous les paliers de gouvernement et les parties prenantes à travers le pays pour assurer la viabilité des systèmes de santé et pour garantir aux Néo-Brunswickois un accès rapide aux médicaments et vaccins novateurs dont ils ont besoin.

MNC encourage le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mettre en œuvre ses recommandations et à faire progresser les politiques qui améliorent l'accès des patients aux médicaments et qui favorisent l'investissement dans l'innovation dans le cadre de l'élaboration de son budget provincial pour 2026-2027. Ce faisant, le Nouveau-Brunswick pourrait :

- aider les patients à prévenir ou à retarder les maladies, à vivre plus longtemps et à jouir d'une meilleure qualité de vie;
- améliorer l'efficacité des dépenses et des ressources humaines dans le secteur de la santé;
- favoriser la robustesse du secteur provincial des sciences de la vie, stimuler le développement économique et créer des emplois.

À PROPOS DE MNC

MNC représente l'industrie pharmaceutique novatrice du Canada. L'association aide ses membres à découvrir, à développer et à fournir des médicaments et des vaccins novateurs, et contribue à l'écosystème des sciences de la vie au pays. Tous ses membres suivent un Code d'éthique très strict et travaillent avec les gouvernements, les payeurs privés, les professionnels de la santé et les parties prenantes pour favoriser la santé globale des Canadiens.


















































POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Kris LeBlanc

Directeur principal, Relations gouvernementales, Atlantique
kleblanc@imc-mnc.ca | 506-312-4118

innovativemedicines.ca